

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 28 (1991)
Heft: 1058

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



DP

IAA
1002 Lausanne

31 octobre 1991 - n° 1058
Hebdomadaire romand
Vingt-neuvième année

Serrez les rangs !

L'apport effectif de l'Espace économique européen (EEE) sera considérable pour la Suisse. Que l'on s'attache à ses conséquences les plus visibles ou que l'on regarde ses effets indirects et moins directement prévisibles, la ratification du traité accepté par le Conseil fédéral mérite un large soutien devant le Parlement d'abord, face au peuple et aux cantons ensuite.

A partir du 1^{er} janvier 1993 au plus tôt, ou après une période transitoire dans certains cas, les Suisses pourront librement exercer leur profession dans chacun des dix-neuf pays signataires et leur formation y sera reconnue. Les marchandises et les services circuleront librement sans que les exigences des pays les plus avancés en matière de protection de l'environnement ne soient mises en question. Et si l'accord sur le transit peut être diversement interprété — la Suisse étant gagnante pour les uns et perdante pour les autres (*voir à ce sujet la position de Jean-Claude Hennet dans la rubrique Forum*) — ce qui compte dans ce domaine c'est que la philosophie suisse l'emporte largement: au-delà du nombre, du tonnage et du degré de propreté des camions qui traverseront les Alpes, le principe du transport combiné est aujourd'hui largement admis par la Communauté.

Ce travail minutieux et souvent ingrat au vu des réactions suscitées dans les milieux politiques et médiatiques en Suisse aura donc été positif et concluant: non seulement il ouvre la porte du plus grand espace économique de la planète, mais il est une étape vers une intégration pleine et entière à la Communauté européenne, dont l'aspect économique n'est de loin plus le seul moteur. Le rapprochement effectué pour l'EEE sera acquis lorsqu'il s'agira de négocier une adhésion.

Le prix à payer sera certes élevé. Financièrement d'abord: 300 à 350 millions de francs pour le fonds de cohésion destiné à rapprocher les économies des pays du sud du continent de celles des nations plus fortunées. Plus encore au moment de l'adhésion. Economiquement ensuite: nos entreprises, notre agriculture, nos services, devront com-

poser avec une concurrence accrue, ce qui pourrait se traduire par des reconversions difficiles. Politiquement enfin, les pays de l'AELE ayant à appliquer des directives qui seront décidées par la Communauté, sous réserve du recours possible à une procédure *ad hoc* (*lire le dossier de l'édition*).

Lors du vote sur l'EEE, parlementaires et citoyens feront inévitablement une mise en perspective et auront à l'esprit une future adhésion à la Communauté. Il s'agit donc dès maintenant d'avoir des réponses à donner à celles et ceux que cette échéance rebute. Car si un accord a été possible sur plus des neuf dixièmes du droit communautaire, la partie restante sera évidemment la plus difficile à accepter et aucune exception permanente ne sera alors négociable. Il faut donc définir des objectifs et des solutions concernant les probables points d'achoppement que seront l'agriculture (en partie exclue de l'EEE), le trafic-marchandises (il ne sera plus possible de maintenir en Suisse des normes différentes de celles de la CE) et la fiscalité (la TVA est une condition d'adhésion).

Après le travail diplomatique vient donc une tâche encore plus ardue et dans laquelle le Conseil fédéral et le Parlement n'ont guère brillé ces dernières années: la définition d'objectifs à long terme, l'information de la population et un lobbysme des lobbies capables de gagner une votation populaire. Pour informer et convaincre, il serait bon que les faux prophètes qui n'avaient cessé de tirer sur l'EEE pendant la phase de négociation et qui s'étaient empressés de l'enferrer avant même sa naissance changent de registre: en continuant à présenter cet accord comme déséquilibré et invendable, ce qu'il n'est pas, ils apportent de l'eau au moulin des isolationnistes, qu'ils s'agissent des Verts fondamentalistes, de l'USAM ou de l'UDC tendance Blocher.

Car on a beau claironner qu'un refus de l'EEE ne compromettrait pas les négociations en vue d'une adhésion, le Conseil fédéral n'aurait ni le soutien

PI
suite page 3